

Véhicules de société

Les entreprises disposent généralement de divers véhicules de société (voitures particulières, camionnettes, poids lourds). À quoi devez-vous penser au moment de les assurer ?

Assurance RC obligatoire

Si vous souhaitez circuler sur la voie publique avec un véhicule motorisé, vous devez souscrire une assurance RC qui indemniserà les dommages que vous causerez à des tiers avec votre véhicule.

Dans ce cadre, il est important de savoir que certains assureurs vous permettront de bénéficier de plusieurs garanties particulières :

- bonus-malus avantageux à vie
- large couverture des lésions corporelles pour le conducteur
- assistance gratuite
- voiture de remplacement gratuite

Contactez-nous afin de déterminer la meilleure solution pour votre parc automobile.

Omnium

Outre l'assurance RC, vous pouvez également protéger vos véhicules avec une assurance omnium. Cette police couvrira entre autres vos propres dommages, par exemple en cas d'accident en tort. Il est également possible de souscrire cette assurance pour vos véhicules d'occasion.

Quelles sont les garanties reprises dans une assurance omnium ?

- dommages propres
- bris de vitre
- vol
- vandalisme
- tempête et grêle
- heurt d'animaux
- incendie

C'est vous qui choisissez le rythme de dépréciation de vos véhicules de même que le montant de la franchise. Vos pneus hiver peuvent également être assurés.

Vous pouvez aussi opter pour une omnium limitée : celle-ci ne prévoit pas de couverture pour les dommages propres et le vandalisme, mais est pour le reste identique à l'omnium complète.

Les garanties sont valables dans tous les pays figurant sur votre carte verte.

Camionnettes (< 3,5 tonnes)

Plusieurs garanties supplémentaires, en complément de votre assurance omnium, peuvent être souscrites spécifiquement pour vos camionnettes :

- Récupération de 100 % de la valeur de votre camionnette pendant 24 mois en cas de perte totale
- Indemnisation pour bris de verre des phares avant et arrière et des rétroviseurs extérieurs
- Couverture des accessoires et biens transportés
- Assurance du lettrage
- Indemnisation des dommages provoqués par les marchandises et le matériel professionnel
- Camionnette de remplacement en cas de vol de votre véhicule

Poids lourds (> 3,5 tonnes)

Pour optimiser l'omnium de vos poids lourds, qui représentent un investissement important, certains assureurs proposent les garanties suivantes :

- indemnisation des dommages suite au chargement ou au déchargement des marchandises transportées
- couverture des dommages provoqués par les marchandises transportées
- couverture des dommages provoqués par déversement ou basculement
- indemnisation des dommages provoqués par la mise en ciseaux du véhicule et de la remorque
- couverture des biens personnels

Marchandises et matériel transportés

Deux garanties de base sont possibles :

- **Couverture « tout est assuré, sauf » pour vos marchandises**
Ce qui n'est pas explicitement exclu est couvert, tant pendant le transport que pendant le chargement et le déchargement.
- **Formule exclusive pour votre matériel**
Couverture de vos outils, engins et machines contre les dommages provoqués par un accident, un incendie, une catastrophe naturelle, un effondrement, une grève, un attentat, etc.

Vous pouvez également compter sur :

- une large **garantie vol**
- une **couverture supplémentaire** pour :
 - les frais contractuels après un retard de livraison
 - les frais de sauvetage

- les frais d'évacuation et de destruction de biens
- les frais de déchargement, rechargement et conservation de marchandises sauvées